

SECTION : PEDICURE SPECIALISE – BLOC 2

832700S20D1 ESST

MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : PEDICURE SPECIALISE

↑ Prérequis pour accéder à l'unité d'enseignement supérieure

11. Epreuve intégrée de la section : « Pédicure spécialisée » 80/20 p. 832700U22D1 ESSQ

Bloc 2

7. Pédicure spécialisée :
Techniques approfondies

180 p.

832706U21D1 - ESST

8. Pédicure spécialisée :
Techniques spéciales

100 p.

832707U21D1 - ESST

9. Pédicure spécialisée :
Pratique du métier

240 p.

832708U21D1 - ESST

10. Pédicure spécialisée :
Activités professionnelles
d'apprentissage - Stage
120/20 p.
832709U21D1 - ESST

Bloc 1

6. Secourisme

30 p.

800002U21D1 - ESST

5. Pédicure spécialisée :
Techniques avancées

180 p.

832705U21D1 - ESST

4. Pédicure spécialisée :
Gestion de la profession

40 p.

832703U21D1 - ESST

3. Pédicure spécialisée :
Approfondissement de la
relation professionnelle
90 p.
832704U21D1 - ESST

1. Pédicure spécialisée :
Techniques élémentaires

160 p.

832701U21D1 - ESST

2. Pédicure spécialisée :
Bases de la relation
professionnelle
40 p.
832702U21D1 - ESST



Calendrier éphéméride en annexe

Horaire donné à titre indicatif, susceptible de changer. Seul l'horaire affiché aux valves de l'établissement aura valeur officielle.